

4. Déclassement de la rue des mésanges en voie communale

Le maire a rencontré les services du Conseil départemental pour le déplacement du panneau d'entrée en agglomération à Housselmont suite à l'extension de la zone constructible. Il a été proposé de déclasser la route départementale RD 117 en voie communale du PR7+572 au PR8+090. Le conseil municipal donne son accord sous réserve de la réfection de la couche de roulement au préalable.

5. Projet de création d'un RPI et désignation des délégués

Cette délibération est reportée dans l'attente de la réunion prévue avec le sous-préfet.

Questions diverses :

- **ESAT** : Cet établissement envisage d'utiliser une partie de la parcelle cadastrée C1126 appartenant à la commune ; Une délibération sera prise ultérieurement quand les modalités définitives seront arrêtées ;
- **Etang de Bulligny** : Une réunion s'est tenue dernièrement sur les travaux envisagés pour l'étang appartenant à la commune de Bulligny et situé sur le territoire d'Allamps ; si la mise aux normes n'est pas respectée, la police de l'eau envisage de faire disparaître cet étang ! les travaux se chiffrent entre 150.000 et 250.000 € ;
- **Protection des fenêtres de l'école primaire** : Dans le cadre des consignes de sécurité, un devis a été établi pour la pose d'un film de protection sur les vitres de l'école primaire ;
- **EBE La Fabrique** : cette entreprise propose aux communes d'acquiescer des parts sociales au prix de 500 € l'unité ;
- **Compteurs Linky** : Un dépliant a été distribué dans les boîtes aux lettres ; contact sera pris avec le chargé de clientèle d'ENEDIS ;
-
- **Dégradations** : Les plantations nouvellement installées en bas de la rue du moulin ont fait l'objet d'un arrachage par des jeunes ; ceux-ci, qui ont reconnu les faits, ont essayé de replanter ; un courrier a été adressé à l'un des parents de la seule jeune du village identifiée ; la gendarmerie a également été prévenue ;
- **Allamps en fête** : La manifestation aura lieu le 30/6 sur la place des fêtes avec le pot du maire et un barbecue en lien avec le corps local des sapeurs-pompiers et l'association Bricol'Ecole ;
- **Feu d'artifice du 21 juillet** : Etat des conseillers présents ce jour-là ;
- **Projet de RPI** : Problème pour les enfants scolarisés à la rentrée 2018, qui n'auront pas 3 ans révolus ; ils n'auront pas le droit d'emprunter le car scolaire les menant à la maternelle de Vannes-le-Châtel.

Informations diverses :

- ✓ Nettoyage du château d'eau : il est prévu le mardi 5 juin ; quelques perturbations dans le haut du village sont à prévoir ;
- ✓ Nettoyage des trottoirs : il est demandé aux riverains de bien vouloir nettoyer les caniveaux (mauvaises herbes) devant leur maison afin de participer à la propreté du village ;
- ✓ Factures eau et assainissement : elles viennent d'être distribuées ; Profitez-en pour vérifier le bon fonctionnement de votre compteur et n'oubliez pas de régler le solde 2017 pour ceux qui ne l'ont pas encore fait ;
- ✓ Bruits de voisinage : un arrêté municipal toujours en vigueur limite les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ; ces travaux ne peuvent être réalisés que :
 - Les jours ouvrables de 8 h à 20 h
 - Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Bulletin municipal mairie Allamps
Directeur publication : J-F. Baltard
Comité de rédaction : conseillers municipaux
Crédits photos : mairie

Dans ce numéro

Les délibérations du
24/5/2018

Les informations diverses

Les événements à venir

8 conseillers
municipaux sont
présents (et 2 ont
donné procuration)

Stéphanie Mouillet
est désignée
secrétaire de séance.

L'ordre du jour est
consacré aux
différentes
délibérations et aux
informations
diverses.

La séance débute à
20h30 et finit à
22h10.

Délibérations :**1. Attribution de compensation 2018**

Comme l'an passé, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain a décidé une réduction des attributions de la compensation versée aux communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire, dans la limite de 5% pour les communes concernées, à savoir Aboncourt, Allain, Allamps, Gémonville, Tramont-Saint-André et Vicherey. Tous les conseils municipaux appartenant à la communauté de communes doivent approuver cette décision à la majorité qualifiée.

Le conseil municipal d'Allamps, par 5 contre et 5 abstentions, n'approuve pas la nouvelle répartition des attributions de compensation telle que présentée. La diminution représente 4.952 € pour notre collectivité pour cette année.

2. Réfection de la pelouse du stade municipal

Le conseil municipal a été saisi par l'Entente Sud 54 qui a déposé un dossier auprès du Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention pour la réfection de la pelouse. C'est à la commune, propriétaire du terrain, qu'il revient de solliciter cette collectivité. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental, vote une décision modificative afin de prévoir la dépense et la recette et autorise le Maire à signer une convention avec l'Entente Sud 54 afin de définir les modalités financières.

3. Demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition de matériel informatique

Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du contrat Territoires Solidaires. Le montant sollicité est de 168 € (solde de l'enveloppe attribuée à la commune au titre du soutien aux communes fragiles).

